



SORNAY, le 11.08.2017

MAIRIE de SORNAY**1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 août 2017, à 20h00, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Représentés : GROS Romain par MARLIN Patrice, RENEVIER Sylvie par RAVEL-CHAPUIS Martine

Absents : BOULAY Arnaud, MAZIER Béatrice, FAILLET-GEOFFROY Nathalie, MARECHAL DE JESUS Aurore, PRUDENT Julien

Secrétaire de séance : FICHET David

Le compte-rendu du 20.07.2017 est approuvé à l'unanimité.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour est proposé par Monsieur le Maire et validé par le conseil municipal :

- Création d'un Contrat à Durée Déterminée (poste pré-affecté)

CHEMINEMENT PIETONNIER AU BOURG : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 21.03.2017, le conseil municipal avait décidé de lancer la consultation pour la passation d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un chemin piétonnier le long de la RD 971.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 31 juillet 2017 à 12 h 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 31 juillet 2017 à 19h00 en présence de membre de la commission d'ouverture des plis. Cinq entreprises ont répondu.

Le Maître d'Oeuvre, Arcad'26, a présenté son rapport d'analyse des plis à la commission le 8 août 2017 à 19h00. Suite à cette analyse, la commission d'appel d'offres propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- Société MARMONT de Louhans (71), pour un montant global du marché de 71 676.50 € H.T. soit 86 011.80 € T.T.C.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de la commission d'appel d'offres et attribue donc le marché suscité à la société MARMONT de Louhans, et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ETUDE TARIFS GARDERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de modifier les tarifs de la garderie périscolaires, suite au passage de la semaine scolaire à 4 jours (au lieu de 4.5 jours les dernières années passées). Les tarifs proposés sont les suivants :

Nombre d'enfants	Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi (<i>Tarifs mensuels</i>)
1 enfant	40 €
2 enfants	50 €
3 enfants	60 €
Présence exceptionnelle limitée à 3 jours par mois et par enfant	7 €

A l'unanimité le conseil municipal valide ces nouveaux tarifs, qui seront applicables dès septembre 2017 jusqu'au 31.12.2018.

CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE (POSTE PRE-AFFECTE)

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 11 mois allant du 01.09.2017 au 31.07.2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'encadrement des enfants dans le cadre des services périscolaires, d'entretien de locaux, et de remplacements divers de personnel à temps non complet (à raison de 20 heures hebdomadaires).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AFFAIRES DIVERSES

Diverses informations sont communiquées à l'assemblée : point sur la situation d'un agent technique, empiètement de haies sur la chaussée, terrains en friches ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**